EMAS - APPARTEMENTS DE TRANSITION

410 rue du Manet
74130 BONNEVILLE

ACCÈS BUS
Ligne A ou Ligne K
Arrêt : EHPAD - Maison de retraite

DÉPOSER UN DOSSIER

- **Compléter un dossier de candidature** comprenant **une lettre de motivation** à adresser par mail à l'EMAS : **emas@ch-epsm74.fr**
- Vos **informations sociales** dont les **critères de solvabilité** et **l'existence d'une demande de logement social en cours** seront **vérifiés par SOLIHA** (bailleur social des appartements).
- Une fois le dossier reçu, **l'EMAS vous proposera un rendez-vous** afin de vous rencontrer **pour finaliser votre demande**.
- **Le dossier complet** sera ensuite étudié en **commission d'admission**.
- **Un courrier vous sera adressé** pour vous informer de **la décision** de la commission.
- **Si votre candidature est retenue**, un **contrat de sous-location** sera signé avec SOLIHA (bailleur) ainsi qu'**un contrat d'engagement thérapeutique réciproque** avec le médecin de l'EMAS ou la cadre (en tant que garantes du projet de soins).

BON À SAVOIR

Avant ou après un dépôt de candidature, une **visite des appartements** sera possible.

APPARTEMENTS DE TRANSITION

À BONNEVILLE

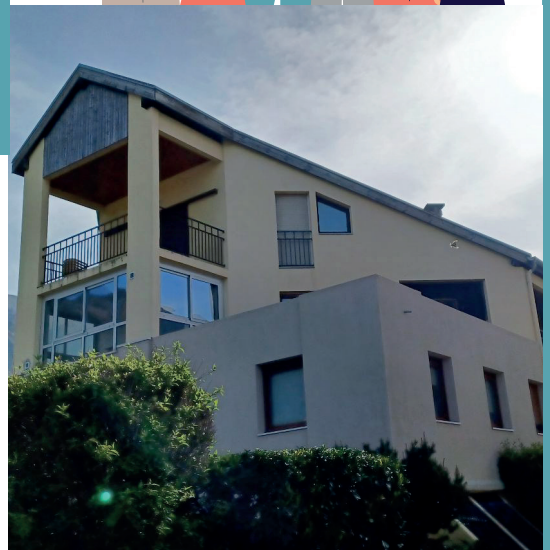

Etablissement Public de Santé Mentale 74

ADRESSE

Appartements de transition
410 rue du Manet
74130 BONNEVILLE

CONTACT

Dossier de candidature et informations

06 46 22 24 60 - Ingrid (infirmière)
06 25 60 47 08 - Angélique (travailleuse sociale)

Le dossier de candidature peut être renseigné **par le patient** ou **par toute personne accompagnant le patient** : soignant, famille, assistante sociale... **Sur orientation de l'équipe médicale.**

2 APPARTEMENTS DE TRANSITION :

- 1 appartement
  > 3 chambres
- 1 appartement
  > 2 chambres

À BONNEVILLE

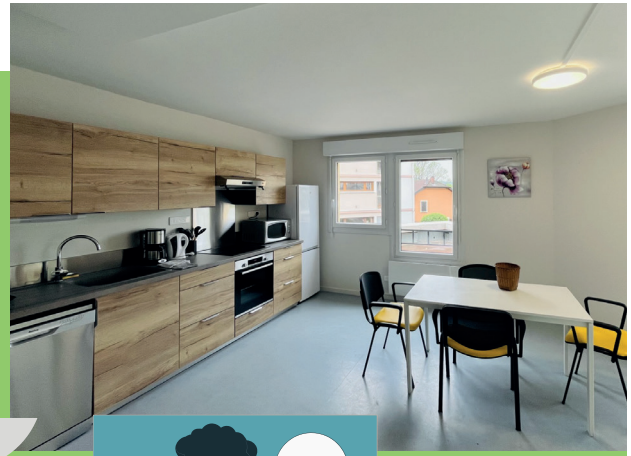

CRITÈRES D'ADMISSION

- Être stabilisé sur le plan clinique
- Accepter de vivre en collectivité
- Accepter de travailler votre projet post-appartement de transition
- Avoir une autonomie financière (revenus suffisants pour le paiement des loyers et des besoins pour la vie quotidienne)
- Accepter et signer le contrat d'engagement thérapeutique réciproque remis avant l'entrée dans les lieux, accepter l'accompagnement sanitaire et social de l'EMAS

APPARTEMENTS DE TRANSITION

Chaque appartement dispose de **chambres privatives** et de **parties communes** (salle à manger, cuisine, salle de bain).

Les appartements sont gérés et aménagés par l'EPSM 74, la chambre est meublée.

Un loyer est à régler en début de chaque mois. Toutes les charges sont comprises.

LES MISSIONS

- Obtenir un habitat dans la cité
- Soutenir un projet de vie
- Favoriser votre autonomie dans la vie quotidienne
- Soutenir un parcours de soins pour prévenir au mieux les rechutes
- Faciliter et sécuriser les sorties d'hospitalisations
- Rompre l'isolement en proposant des hébergements en colocation

L'ÉQUIPE

Les appartements de transition sont gérés par l'**EMAS** **(Équipe Mobile d'Accompagnement à la Sortie)** composées de :
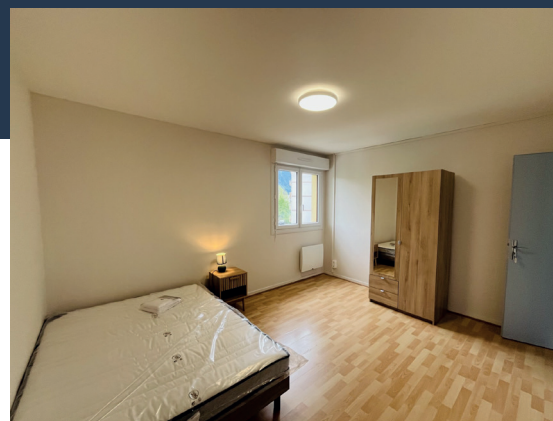
- PSYCHIATRE
- INFIRMIER(E)S
- ERGOTHÉRAPEUTE
- TRAVAILLEUSE SOCIALE
- INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE